

SACDD classe normale

Intitulé des examens et concours	Conditions d'accès	Nature et planning des épreuves Administration générale			Planning des épreuves Contrôle des Transports Terrestres		
		Inscriptions	Admissibilité	Admission	Inscriptions	Admissibilité	Admission
<p>Concours externe (52 postes à pourvoir - <u>arrêté du 7 avril 2021</u>)</p>	<p>Candidats titulaires d'un diplôme classé au moins au niveau IV (niveau bac) ou qualification reconnue comme équivalente</p>	<p><u>Arrêté du 9 février 2021:</u> du 16/02/2021 à 12h au 16/03/2021 à 17h</p>	<p>cas pratique à partir d'un dossier de maximum 20 pages – 3h – coef 3 le 21/04/2021. Questionnaire 6 à 9 QRC, dont questions communes sur dossier (max. 10 pages) et questions sur 1 des 4 options au choix (GRH, comptabilité et finances, problèmes économiques et sociaux, enjeux contemporains de la France et de l'UE) – 3h – coef 2 le 22/04/21.</p>	<p>Entretien avec le jury sur texte court de culture générale administrative – 25 mn dont 10 d'exposé (25 mn de préparation) – coef 4 (dates non connues – fixées par académie). Fiche individuelle de renseignement.</p>	<p>N'existe pas pour cette spécialité</p>		
<p>Concours interne (38 postes à pourvoir - <u>arrêté du 7 avril 2021</u>)</p>	<p>Fonctionnaires et agents des 3 fonctions publiques, militaires et agents en fonction comptant au moins 4 ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année du concours</p>	<p><u>Arrêté du 9 février 2021:</u> du 16/02/2021 à 12h au 16/03/2021 à 17h</p>	<p>cas pratique à partir d'un dossier de maximum 20 pages – 3h – coef 3. le 21/04/2021</p>	<p>Entretien avec le jury: 25 mn dont 10 d'exposé – coef 4 (dates non connues – fixées par académie). Dossier RAEP.</p>	<p>N'existe pas pour cette spécialité</p>		

Intitulé des examens et concours	Conditions d'accès	Nature et planning des épreuves Administration générale			Planning des épreuves Contrôle des Transports Terrestres		
		Inscriptions	Admissibilité	Admission	Inscriptions	Admissibilité	Admission
Examen professionnel (plan de requalification)	Agents de catégorie C justifiant de 9 ans de services publics au 1 ^{er} janvier de l'année du concours	Non activé en 2021			N'existe pas pour cette spécialité		
Examen professionnalisé (déprécarisation)	Agents contractuels relevant des ministres chargés de l'écologie, du développement durable et du logement, des établissements publics administratifs placés sous la tutelle de ces ministres ainsi que des autorités administratives indépendantes qui leur sont rattachées				N'existe pas pour cette spécialité		

SACDD classe supérieure

Concours externe (7 postes à pourvoir - <u>arrêté du 15 mars 2021</u>)	Candidats titulaires d'un titre ou diplôme sanctionnant 2 années de formation classée au moins niveau 3 (bac + 2) ou d'une qualification reconnue comme équivalente. Être titulaire du permis de conduire (<i>pour la spécialité CTT uniquement</i>)	N'existe pas pour cette spécialité			Arrêté du 30 décembre 2020 : du 11/01/2021 au 12/02/2021 à 12h	23/03/21. Résultats admissibilité dès le 11/05/2021.	Dossier RAEP pour le 25/05/2021 à 12h. Oral du 14/06/2021 au 18/06/2021. Résultat de l'admission dès le 28/06/2021.
Concours interne (5 postes à pourvoir - <u>arrêté du 15 mars 2021</u>)	Fonctionnaires et agents des 3 FP, militaires et agents justifiant au moins de 4 ans de services publics au 1 ^{er} janvier de l'année du concours Être titulaire du permis de conduire (<i>pour la spécialité CTT uniquement</i>)	N'existe pas pour cette spécialité			Arrêté du 30 décembre 2020 : du 11/01/2021 au 12/02/2021 à 12h	23/03/21. Résultats de l'admissibilité dès le 11/05/2021.	Dossier RAEP pour le 25/05/2021 à 12h. Oral du 14/06/2021 au 18/06/2021. Résultats de l'admission dès le 28/06/2021.

Intitulé des examens et concours	Conditions d'accès	Nature et planning des épreuves Administration générale			Planning des épreuves Contrôle des Transports Terrestres		
		Inscriptions	Admissibilité	Admission	Inscriptions	Admissibilité	Admission
Examen professionnel: 29 postes à pourvoir (arrêté du 9 avril 2021)	Fonctionnaire de catégorie C justifiant au 1er janvier de l'année du concours de 11 ans de services publics.	Arrêté du 17 décembre 2020 : du 12/01/2021 au 16/02/2021 à 17h	Questionnaire 2 à 4 questions à partir d'un dossier de maximum 15 pages – 2h – coef 3. le 25/05/21. Résultats de l'admissibilité le 07/07/2021.	Entretien avec le jury: 25 mn dont 10 d'exposé; coef 4 Dossier RAEP pour le 17/09/2021. Oral du 04/10/2021 au 08/10/2021. Résultats de l'admission le 15/10/2021.	N'existe pas pour cette spécialité		
Concours professionnel: 42 postes en spécialité AG (arrêté du 2 septembre 2021) 6 postes en spécialité CTT (arrêté du 2 septembre 2021)	Fonctionnaires depuis au moins 3 années de services effectifs dans un cadre d'emploi de catégorie B ayant atteint le 4 ^e échelon de SACDD-CN	Arrêté du 15 décembre 2020 : du 08/02/2021 au 12/03/2021 à 12h	Questionnaire 2 à 4 questions à partir d'un dossier de maximum 15 pages – 2h – coef 3 le 07/09/21. Résultats de l'admissibilité le 27/10/2021.	Entretien avec le jury: 25 mn dont 10 d'exposé; coef 4 Dossier RAEP pour le 03/11/2021. Oral du 22/11/2021 au 26/11/2021. Résultats de l'admission le 29/11/2021	Arrêté du 28 décembre 2020 : du 29/03/2021 à 12h au 30/04/2021 à 12h	14/09/21. Résultats d'admissibilité le 19/10/2021.	Dossier RAEP pour le 29/10/2021. Oral le 15/11/2021. Résultats de l'admission le 22/11/2021.
SACDD classe exceptionnelle							
Concours professionnel: 48 postes à pourvoir (arrêté du 14 septembre 2021): 42 postes en spécialité AG 6 postes en spécialité CTT)	Fonctionnaires au moins 1 an au 5 ^e échelon de SACDD-CS au 1 ^{er} jour des épreuves et au moins 3 ans de services effectifs dans un corps de catégorie B.	Arrêté du 1er février 2021 : du 08/03/2021 au 09/04/2021 à 12h	Note de synthèse 3h – coef 3. le 21/09/21. Résultats de l'admissibilité dès le 04/11/2021	Entretien avec le jury: 25 mn dont 10 d'exposé; coef 4 Dossier RAEP pour le 19/11/2021. Oral du 06/12/2021 au 10/12/2021. Résultats d'admission dès le 13/12/2021.	Arrêté du 18 janvier 2021 : du 19/04/2021 au 14/05/2021 à 12h	Épreuve écrite le 21/09/2021. Résultats de l'admissibilité dès le 04/11/2021.	Dossier RAEP pour le 19/11/2021. Oral du 06/12/2021 au 10/12/2021. Résultats d'admission dès le 13/12/2021.

Corps des Attachés des Administrations de l'État

Intitulé des examens et concours	Conditions d'accès	Nature et planning des épreuves (pas de spécialité)		
		Inscriptions	Admissibilité	Admission
<p>Examen Professionnel MTE: 44 postes à pourvoir (arrêté du 13 juillet 2021)</p>	<p>SACDD ayant accompli au moins 6 ans de services publics dans un corps ou cadre d'emplois de catégorie B ou de niveau équivalent au 1er janvier de l'année de l'examen.</p>	<p><u>Arrêté du 21 avril 2021:</u> Du 11/05/2021 à midi au 15/06/2021 à 17 heures</p>	<p>Note de synthèse ou cas pratique – 4h (coef 2). Le 09/09/2021. Résultats de l'admissibilité dès le 20/10/2021.</p>	<p>Entretien avec le jury: 25 mn dont 10 d'exposé de carrière (coef 2). Dossier RAEP pour le 26/10/2021. Oral du 15 au 19/11/2021. Résultats de l'admission dès le 24/11/2021.</p>
<p>Concours externe IRA (session printemps 2021) 193 postes à pourvoir (arrêté du 19 mars 2021)</p>	<p>licence ou titre ou diplôme classé au moins au niveau II (nouvelle nomenclature: niveau 6), ou équivalence</p>	<p>Du 14/12/2020 au 25/01/2021 à 18h</p>	<p>Cas pratique – 4h coef 5 + QCM (1h30) coef 2. le 24/03/21.</p> <p>Résultats de l'admissibilité:</p> <ul style="list-style-type: none"> • IRA Bastia, Lille, Metz : le 04/05/2021 ; • IRA Lyon : le 05/05/2021 ; • IRA Nantes : le 06/05/2021. 	<p>Entretien avec le jury: 30 mn dont 5 de présentation; coef 7 + fiche individuelle de renseignement (concours externe) ou dossier RAEP (concours interne ou 3ème concours).</p> <ul style="list-style-type: none"> • IRA de Bastia : oral du 31/05 au 04/06/2021. Résultats de l'admission dès le 05/06/2021. • IRA de Lille : Oral du 27/05 au 08/06/2021. Résultats de l'admission dès le 09/06/2021. • IRA de Lyon : dossier RAEP pour le 20/05/2021. Oral du 01/06 au 03/06/2021 et du 07/06 au 09/06/2021. Résultats de l'admission dès le 09/06/2021. • IRA de Metz : Oral du 07/06 au 18/06/2021. Résultats de l'admission dès le 18/06/2021. • IRA de Nantes : dossier RAEP pour le 21/05/2021. Oral du 02/06 au 11/06/2021. Résultats de l'admission dès le 11/06/2021. <p>Début de scolarité IRA le 01/09/21.</p>
<p>Concours interne IRA (session printemps 2021) 150 postes à pourvoir (arrêté du 19 mars 2021)</p>	<p>être déjà en poste dans l'administration (fonctionnaires ou contractuels), totalisant au moins 4 ans de services publics</p>			
<p>3ème concours IRA (session printemps 2021) 40 postes à pourvoir (arrêté du 19 mars 2021)</p>	<p>au moins 5 ans dans le secteur privé ou en tant qu'élu local ou en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association</p>			

Intitulé des examens et concours	Conditions d'accès	Nature et planning des épreuves (pas de spécialité)		
		Inscriptions	Admissibilité	Admission
Concours externe IRA <i>(session automne 2021)</i>	licence ou titre ou diplôme classé au moins au niveau II (nouvelle nomenclature: niveau 6), ou équivalence	<p>Arrêté du 17 mai 2021: Du 01/06/2021 à 9h au 13/07/2021 à 18h</p>	<p>Cas pratique – 4h coef 5 + QCM (1h30) coef 2. le 19/10/2021.</p> <p>Résultats de l'admissibilité en novembre/décembre 2021:</p> <ul style="list-style-type: none"> • IRA Nantes : le 2 décembre 2021 • IRA Bastia, Lille, Lyon, Metz : novembre/décembre 2021. 	<p>Entretien avec le jury: 30 mn dont 5 de présentation; coef 7 + fiche individuelle de renseignement (concours externe) ou dossier RAEP (concours interne ou 3^e concours).</p> <ul style="list-style-type: none"> • IRA de Nantes : dossier RAEP pour le 17/12/2021. Oral du 6 au 20/01/2022. Résultats de l'admission dès le 20/01/2022. • IRA de Bastia, Lille, Lyon, Metz : épreuve orale début janvier 2022, résultats de l'admission mi-janvier 2022. <p>Début de scolarité IRA le 01/03/22.</p>
Concours interne IRA <i>(session automne 2021)</i>	être déjà en poste dans l'administration (fonctionnaires ou contractuels), totalisant au moins 4 ans de services publics			
3^e concours IRA <i>(session automne 2021)</i>	au moins 5 ans dans le secteur privé ou en tant qu'élu local ou en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association			